Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20221116-DEL2022-B17-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

Bureau du conseil d'administration du 16 novembre 2022	Délibération n°2022-B17

Acquisition de véhicules et d'engins d'incendie et de secours (consultation n°22-13)

RAPPORTEUR : François LE COTILLEC, 2ème vice-président

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni **le 16 novembre 2022** à 11 heures au service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56), 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gwenn LE NAY, président du conseil d'administration du SDIS 56.

Membres du bureau du conseil d'administration présents : Gwenn LE NAY, Président ; Christine PENHOUËT, 1ère vice-présidente ; François LE COTILLEC, 2ème vice-président ; Boris LEMAIRE, 3ème vice-président.

Membre du bureau du conseil d'administration excusé : Dominique LE NINIVEN, membre du bureau.

Nombre de membres titulaires : 5, **nombre de membres présents** : 4, **votants** : 4.

***

VU *le Code de la commande publique,*

VU *la délibération du conseil d'administration n°2021/C23 en date du 13 septembre 2021 portant délégations d'attributions au bureau,*

CONSIDÉRANT les besoins d'acquisition de véhicules et engins d'incendie et de secours du SDIS 56 et la procédure de mise en concurrence lancée le 17 août 2022 sous la forme d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDÉRANT l'absence de remise d'offre pour le lot 1 (véhicule léger tous usages) et une seule offre pour le lot 2 (camion de transport de marchandise) avec une proposition financière supérieure au montant maximum de l'accord-cadre annoncé dans la consultation,

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres le 7 novembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,
Le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer la consultation infructueuse et de relancer une procédure de négociation pour le lot 2 (camion de transport de marchandise),

DÉCLARE la consultation n°22-13 infructueuse,

AUTORISE la relance d'une procédure avec négociation pour le lot 2 (camion de transport de marchandise).

Le Président,

Gwenn LE NAY

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS MORBIHAN

Résultat du vote :
Vote « POUR » : 4
Vote « CONTRE » : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20221116-DEL2022-B18-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

Bureau du conseil d'administration du 16 novembre 2022	Délibération n°2022-B18

Location de bouteilles et fourniture d'oxygène et de mélange équimolaire oxygène-protoxyde d'azote (MEOPA) avec traçabilité (consultation n°22-14) - Autorisation de signer le marché

RAPPORTEUR : François LE COTILLEC, 2ème vice-président

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni **le 16 novembre 2022** à 11 heures au service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56), 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gwenn LE NAY, président du conseil d'administration du SDIS 56.

Membres du bureau du conseil d'administration présents : Gwenn LE NAY, Président ; Christine PENHOUËT, 1ère vice-présidente ; François LE COTILLEC, 2ème vice-président ; Boris LEMAIRE, 3ème vice-président.

Membre du bureau du conseil d'administration excusé : Dominique LE NINIVEN, membre du bureau.

Nombre de membres titulaires : 5, **nombre de membres présents** : 4, **votants** : 4.

***

VU *le Code de la commande publique,*

VU *la délibération du conseil d'administration n°2021/C23 en date du 13 septembre 2021 portant délégations d'attributions au bureau,*

CONSIDÉRANT la procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert lancée le 31 août 2022 pour la location de bouteilles et la fourniture d'oxygène et de mélange équimolaire oxygène-protoxyde d'azote (MEOPA) pour les besoins du SDIS 56,

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres le 7 novembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,
Le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché avec la société LINDE France.

Le Président,

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS MORBIHAN

Gwenn LE NAY

Résultat du vote :
Vote « POUR » : 4
Vote « CONTRE » : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20221116-DEL2022-B19-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

Bureau du conseil d'administration du 16 novembre 2022	Délibération n°2022-B19

Fourniture et installation de groupes électrogènes (consultation n°22-15) - Autorisation de signer le marché

RAPPORTEUR : François LE COTILLEC, 2ème vice-président

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni **le 16 novembre 2022** à 11 heures au service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56), 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gwenn LE NAY, président du conseil d'administration du SDIS 56.

Membres du bureau du conseil d'administration présents : Gwenn LE NAY, Président ; Christine PENHOUËT, 1ère vice-présidente ; François LE COTILLEC, 2ème vice-président ; Boris LEMAIRE, 3ème vice-président.

Membre du bureau du conseil d'administration excusé : Dominique LE NINIVEN, membre du bureau.

Nombre de membres titulaires : 5, **nombre de membres présents** : 4, **votants** : 4.

***

VU *le Code de la commande publique,*

VU *la délibération du conseil d'administration n°2021/C23 en date du 13 septembre 2021 portant délégations d'attributions au bureau,*

CONSIDÉRANT la procédure de mise en concurrence sous forme d'un appel d'offres ouvert lancée le 1er septembre 2022 pour l'acquisition de groupes électrogènes,

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres le 7 novembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,
Le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché avec la société BEB.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS MORBIHAN

Le Président,

Gwenn LE NAY

Résultat du vote :
Vote « POUR » : 4
Vote « CONTRE » : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20221116-DEL2022-B20-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

Bureau du conseil d'administration du 16 novembre 2022	Délibération n°2022-B20

Centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) - Autorisation d'adhérer

RAPPORTEUR : François LE COTILLEC, 2ème vice-président

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni **le 16 novembre 2022** à 11 heures au service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56), 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gwenn LE NAY, président du conseil d'administration du SDIS 56.

Membres du bureau du conseil d'administration présents : Gwenn LE NAY, Président ; Christine PENHOUËT, 1ère vice-présidente ; François LE COTILLEC, 2ème vice-président ; Boris LEMAIRE, 3ème vice-président.

Membre du bureau du conseil d'administration excusé : Dominique LE NINIVEN, membre du bureau.

Nombre de membres titulaires : 5, **nombre de membres présents** : 4, **votants** : 4.

***

VU *le Code de la commande publique,*

VU *la délibération du conseil d'administration n°2021/C23 en date du 13 septembre 2021 portant délégations d'attributions au bureau,*

CONSIDÉRANT que le groupement d'intérêt public du réseau des acheteurs hospitaliers (GIP RESAH) a pour objet d'appuyer la recherche de performance des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social grâce à la mutualisation et la professionnalisation de leurs achats et de la logistique qui leur est associée, en mettant en commun les moyens nécessaires à cet appui,

CONSIDÉRANT que le GIP RESAH a notamment constitué une centrale d'achat qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquérir des fournitures ou services destinés aux pouvoirs adjudicateurs intervenant dans les secteurs sanitaire, médico-social ou social dont le siège est situé en France ou dans un autre état membre de l'Union européenne,

CONSIDÉRANT que le SDIS du Morbihan a ainsi pu commander dès 2017 des matériels biomédicaux connectés, des solutions d'impression (2019) ou encore faire migrer son offre de téléphonie fixe opérationnelle et accès data (2021) via des conventions de mise à disposition de marchés propres à chaque typologie d'achat, et sans adhésion obligatoire jusqu'à maintenant,

CONSIDÉRANT que les modalités définies par le RESAH imposent désormais d'adhérer à leur centrale d'achat pour avoir accès aux offres de leurs marchés publics, il convient d'adhérer et de verser une contribution financière annuelle de l'ordre de 300 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,
Le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à adhérer et signer le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat du RESAH.

Le Président,

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS MORBIHAN

Gwenn LE NAY

Résultat du vote :
Vote « POUR » : 4
Vote « CONTRE » : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20221116-DEL2022-B21-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

Bureau du conseil d'administration du 16 novembre 2022	Délibération n°2022-B21

Achat d'une échelle pivotante séquentielle 18 mètres

RAPPORTEUR : Boris LEMAIRE, 3ème vice-président

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni **le 16 novembre 2022** à 11 heures au service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56), 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gwenn LE NAY, président du conseil d'administration du SDIS 56.

Membres du bureau du conseil d'administration présents : Gwenn LE NAY, Président ; Christine PENHOUËT, 1ère vice-présidente ; François LE COTILLEC, 2ème vice-président ; Boris LEMAIRE, 3ème vice-président.

Membre du bureau du conseil d'administration excusé : Dominique LE NINIVEN, membre du bureau.

Nombre de membres titulaires : 5, **nombre de membres présents** : 4, **votants** : 4.

***

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'échelle pivotante automatique (EPA) de 18 mètres affectée au centre d'incendie et de secours de Vannes qui permet de défendre le centre historique de Vannes,

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir une échelle pivotante,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,
Le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition d'une échelle pivotante dans la limite d'un crédit budgétaire de 600 000€ TTC.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS MORBIHAN

Le Président,

Gwenn LE NAY

Résultat du vote :
Vote « POUR » : 4
Vote « CONTRE » : 0
Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20221116-DEL2022-B22-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

Bureau du conseil d'administration du 16 novembre 2022	Délibération n°2022-B22

Convention de subvention en faveur de la dématérialisation des documents d'urbanisme

RAPPORTEUR : lieutenant-colonel Gildas LOPÉRÉ, chef d'état-major opérationnel

Le bureau du conseil d'administration, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni **le 16 novembre 2022** à 11 heures au service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56), 40 rue Jean Jaurès à Vannes, sous la présidence de Gwenn LE NAY, président du conseil d'administration du SDIS 56.

Membres du bureau du conseil d'administration présents : Gwenn LE NAY, Président ; Christine PENHOUËT, 1ère vice-présidente ; François LE COTILLEC, 2ème vice-président ; Boris LEMAIRE, 3ème vice-président.

Membre du bureau du conseil d'administration excusé : Dominique LE NINIVEN, membre du bureau.

Nombre de membres titulaires : 5, **nombre de membres présents** : 4, **votants** : 4.

***

VU *la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 modifiée portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN),*

CONSIDÉRANT la proposition de financement de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises pour un montant de 31 800 €, pour soutenir la dématérialisation des documents d'urbanisme analysés par les SDIS dans le cadre du programme DEMAT'ADS,

CONSIDÉRANT la nécessité pour le SDIS 56 de se raccorder à la plateforme Plat'Au pour instruire de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme imposée par la loi ELAN,

CONSIDÉRANT le besoin pour le SDIS 56 de remplacer le logiciel prévention et d'acquérir de nouveaux écrans d'ordinateurs adaptés pour les préventionnistes,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,
Le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

VALIDE la convention de partenariat avec la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises,

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS MORBIHAN

Le Président,

Gwenn LE NAY

Résultat du vote :
Vote « POUR » : 4
Vote « CONTRE » : 0
Abstention : 0